

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE

Session du 21 juin 2024

Motion déposée par le groupe de la Majorité départementale Relative à l'extension de la centrale nucléaire de Golfech

Le 10 février dernier le président de la République a annoncé la construction de six nouveaux réacteurs dits de 3e génération pour une mise en service en 2035. Penly (Seine-Maritime), Gravelines (Nord) et Bugey (Ain) ont déjà été retenus pour accueillir chacune deux réacteurs. Le chef de l'Etat prévoit d'en annoncer 8 supplémentaires, sur 4 autres sites.

Dans le sud-ouest, deux sites ont fait acte de candidature pour accueillir deux paires d'EPR2 : la centrale du Blayais et celle de Golfech.

Pour que la candidature puisse aboutir favorablement, celle-ci doit répondre à quatre critères :

1. Les réserves foncières doivent être prévues au PLUi ;
 2. L'étude technique sur la ressource en eau nécessaire doit être favorable ;
 3. Les réacteurs futurs doivent être positionnés sur un site nucléaire existant ;
 4. L'implantation potentielle doit faire l'objet d'un consensus politique de l'ensemble des collectivités.
- **CONSIDERANT** la demande de soutien de la Communauté des communes des deux rives ;
 - **CONSIDERANT** la nécessité d'un consensus politique favorable à cette implantation ;
 - **CONSIDERANT** le soutien de la CCI du Lot-et-Garonne, du Tarn-et-Garonne et de l'Agglomération d'Agen ;
 - **CONSIDERANT** les réserves foncières existantes de la centrale de Golfech pour l'accueil d'une paire d'EPR2 ;

 - **SOUS RESERVE** des conclusions de l'étude technique sur la ressource en eau, qui doit assurer un étiage suffisant à même de préserver l'approvisionnement en eau potable et l'irrigation en aval du site.

Les conseillers départementaux de Lot-et-Garonne, réunis en session plénière le 20 juin 2024 :

- **SOUTIENNENT** le projet d'implantation d'une paire d'EPR2 sur le site existant de Golfech, sous réserve des conclusions de l'étude technique.